



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 janvier 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 7 Janvier 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 Janvier 2000

**Convention Ville de Niort/association régionale du conservatoire  
national des arts et métiers (ARCNAM) - attribution d'une participation  
financière et conditions d'occupation des locaux au centre municipal du  
guesclin**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Claude PAGES, Premier Adjoint au Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Alain PAGE donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

**Excusés :**

M. Bernard BELLEC, Maire

*Conseillers :*

Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200044

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2000**

**Enseignement Secondaire et Supérieur**

**Convention Ville de Niort/association régionale du conservatoire  
national des arts et métiers (ARCNAM) - attribution d'une  
participation financière et conditions d'occupation des locaux au  
centre municipal du guesclin**

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Depuis 1989, la Ville de NIORT accueille au Centre Municipal Du Guesclin des formations universitaires et un enseignement à distance multimédia dispensés par le CNAM.

Les modalités de cet accueil font l'objet d'une convention annuelle conclue entre la Ville de NIORT et l'Association Régionale "ARCNAM" organisme gestionnaire.

Ainsi, pour l'année universitaire 1999/2000 :

- la Ville de NIORT maintient son soutien à cette activité par le versement d'une participation financière forfaitaire évaluée à 106.000 F.

- l'ARCNAM prend à sa charge :

\* la location des salles de cours utilisées, conformément au planning et à l'annexe 2 de la convention ci-jointe, pour un montant de 14.149,50 F.

\* les charges de viabilité dues pour la mise à disposition d'un bureau.

Cette rentrée universitaire, l'ARCNAM ouvre sur le site de Niort, une formation universitaire de 3ème cycle : DESS marketing-vente. La Ville de NIORT, mesurant l'intérêt que représente cette formation de haut niveau, souhaite soutenir cette action par la mise à disposition gracieuse d'une salle de cours pour une durée maximale de 2 ans. Cette aide financière est évaluée à 2.700 F pour cette première année.

Ces charges et recettes sont inscrites au budget prévisionnel 2000 à l'imputation 922.231.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter cette convention.

- Autoriser Monsieur le Maire à signer ce document et à engager les dépenses.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)